

L'équipe Municipale profite de cette occasion pour vous transmettre ses Meilleurs Voeux

Que la nouvelle année vous apporte
Paix, Santé, Bonheur et Prospérité.



Carol Fortier, maire
Pierre Laflamme, conseiller
Galia Vaillancourt, conseillère
Louise Beaulieu, conseillère
Pierre Ippersiel, conseiller
Guy Charlebois, conseiller
James Gauthier, conseiller

Pierre Villeneuve, inspecteur en bâtiment
Marc Paquette, directeur des travaux publics
Lucien Bédard, directeur de gestion de projets
Johanne Denis, commis
Suzie Latourelle, directrice générale
Cindy Bélanger, secrétaire-trésorière adjointe

VACANCES DES FÊTES

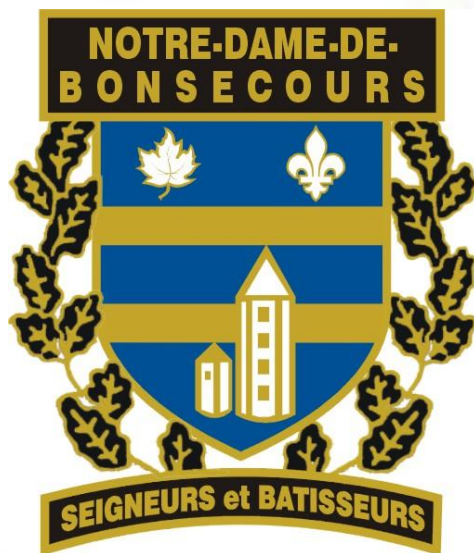
BUREAU FERMÉ

Veillez prendre note que
le bureau sera fermé
du 24 décembre 2014
au 5 janvier 2015

INCLUSIVEMENT



Le Bon Secours



VOLUME 20 NUMÉRO 6

DÉCEMBRE 2014

BUREAU MUNICIPAL

Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours
1, chemin de l'Hôtel-de-Ville
Notre-Dame-de-Bonsecours
Tél. : 819-423-5575

Courriel : mun.ndb@mrcpapineau.com

Site internet : www.ndbonsecours.com

Lundi au jeudi : 9h00 à 12h00
13h00 à 16h00

Vendredi : Bureau fermé

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Carol Fortier Maire

Pierre Laflamme siège n°1

Galia Vaillancourt siège n°2

Louise Beaulieu siège n°3

Pierre Ippersiel siège n°4

Guy Charlebois siège n°5

James Gauthier siège n°6



CONCOURS PHOTOS

SOUS LES THÈMES :

Photos souvenirs ET Photos de familles

Vous pouvez constater que le calendrier 2015 contient en majeure partie, des photos envoyées par nos contribuables, qui représentent des paysages de notre belle municipalité.

Nous sommes heureux de lancer deux nouveaux concours de photos, qui s'intituleront : « Photos souvenirs », et « Photos de familles ». Nous recherchons des photos d'époque, de vos plus vieux souvenirs de Notre-Dame-de-Bonsecours, ainsi que des photos de vos familles complètes. Photos qui serviront à produire un calendrier souvenir pour vous, ainsi que pour le calendrier 2016, chers contribuables.

Nous vous invitons à nous **faire parvenir vos photos** sous format électronique (jpg, jpeg, gif, raw ou tif), **le plus tôt possible**.

LES PARTICIPANTS AURONT LE PLAISIR DE VOIR LEURS PHOTOS APPARAÎTRE SUR LE CALENDRIER 2016.

PROGRAMME DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Le 13 juin 2013, le conseil municipal a adopté le règlement suivant établissant un service de vidange, de collecte et de transport de boues septiques et d'eaux usées.

Que la municipalité s'assurera de la gestion des vidanges des fosses septiques sur son territoire.

Que le territoire sera divisé en deux secteurs, soit les suivants :



Secteur 1 : rue Notre-Dame, chemin Desjardins, Côte du Front et chemin du Traversier.

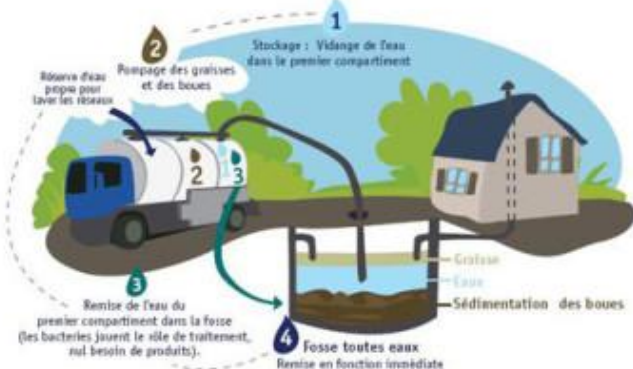
Secteur 2 : Côte Azélie, Côte Ezilda, Côte Angèle, chemin Saint-Hyacinthe, Côte Birabin-Saint-Denis, chemin Woodward, secteur de Montevilla et réserve Kenauk.

Que ces secteurs feront l'objet d'une vidange des fosses septiques en alternance bisannuelle.

Qu'une taxation est en vigueur depuis 2013.

Que la gestion des vidanges des fosses septiques par la municipalité sera avantageuse au niveau des coûts de ce service pour les contribuables.

ANNÉE	SECTEUR
2013	1
2014	2
2015	1
2016	2



LES PROPRIÉTAIRES DONT LA FOSSE SEPTIQUE SERA VIDANGÉE EN 2015 RECEVRONT UNE CONFIRMATION PAR LA POSTE.

Le contribuable doit localiser le ou les couvercles de la fosse septique, de la fosse de rétention ou de tous autres réservoirs. Chaque couvercle devra être dégagé au niveau du sol de toute obstruction et pouvoir être enlevé directement sans difficulté.

POUR 2015, LE CONTRIBUABLE DEVRA ÉGALEMENT SE PROCURER DES EXTENSIONS POUR LA FOSSE SEPTIQUE, CE QUI FACILITERA L'ACCÈS AU RÉSERVOIR EN TOUT TEMPS, PEU IMPORTE LES CONDITIONS.



STATIONNEMENT D'HIVER



Le règlement municipal applicable par la Sûreté du Québec se lit comme suit : IL EST INTERDIT DE STATIONNER OU D'IMMOBILISER SON VÉHICULE SUR LE CHEMIN PUBLIC ENTRE 00H00 ET 06H00, DU 15 NOVEMBRE AU 15 AVRIL, ET CE, SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ.

De plus, pour faciliter l'entretien approprié de nos chemins, nous vous demandons d'éviter de stationner votre véhicule aux abords des chemins publics, les jours de chutes de neige.



NOUS VOUS REMERCIONS À L'AVANCE DE VOTRE HABITUELLE COLLABORATION.

BOIRE, CONDUIRE OU MOURIR?



LE RACCOMPAGNEMENT EST DÉFINITIVEMENT LA BONNE MANIÈRE DE PARTIR !

Un excès de vitesse peut vous poursuivre longtemps, donc, amusez-vous mais pas sur la route et surtout, soyez prudents.

Soufflez et vous saurez... avec l'éthylotest, votre dernier verre de la soirée ne sera peut-être pas votre dernier, car pour les Fêtes, le plus beau cadeau c'est de rentrer en vie!

VOTRE ENTOURAGE SE SOUVIENDRA SURTOUT DE VOTRE CÔTÉ RESPONSABLE.

Toute l'équipe municipale vous souhaite un joyeux temps des Fêtes.

Avec qui voulez-vous finir votre soirée?





INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Nous tenons à remercier sincèrement monsieur Pierre Villeneuve, pour son dévouement ainsi que ses précieux conseils. Pendant de nombreuses années, monsieur Villeneuve a effectué un excellent travail pour notre municipalité. Cependant, nous avons le regret de vous informer qu'il nous quittera à la fin du mois de décembre 2014. Pour l'année courante, vous pouvez tout de même le joindre sur son cellulaire, au numéro suivant : **(819) 743-4460**. Il se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions.

Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'à compter du 1^{er} janvier 2015, la nouvelle inspectrice en bâtiment et en environnement, tout en conservant son poste actuel, sera madame Suzie Latourelle.



SURTOUT, N'OUBLIEZ PAS QUE VOUS DEVEZ TOUJOURS NOUS TÉLÉPHONER AVANT VOS TRAVAUX POUR L'OBTENTION OBLIGATOIRE D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION.

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Nous désirons vous aviser que pour la saison hivernale, monsieur Marc Paquette travaille à temps partiel. Donc, le meilleur moyen de le joindre est de lui téléphoner sur son cellulaire, au numéro suivant : **(819) 661-3961**.

ANIMAUX DOMESTIQUES

La Municipalité n'exige pas de médaille pour vos animaux domestiques. Cependant, une plaque identifiant votre animal est chaudement recommandée. De cette manière, si votre animal disparaissait, un bon samaritain pourrait vous le rapporter. Cela faciliterait également la tâche de l'inspecteur lorsqu'il tente de retrouver le propriétaire de l'animal égaré car malheureusement, lorsqu'il nous est impossible de retrouver le propriétaire d'un animal errant après quelques jours, nous devons le faire euthanasier.

SI VOUS TENEZ À VOTRE ANIMAL, PENSEZ-Y-BIEN !



RAPPORT DU MAIRE

En conformité avec l'article 955 du Code municipal, le Maire doit faire état de la situation financière de la Municipalité, et ce, chaque année, quatre (4) semaines avant l'adoption du budget.

Au 31 décembre 2013 apparaissait aux états financiers un surplus non affecté de 594 356\$. En 2014, nous avons travaillé avec un budget de 1 054 703\$ dont les sources de revenus ont été réparties comme suit :

Taxes foncière, SQ et pavage :	755 216\$
Taxes de service aqueduc :	43 056\$
Compensation services municipaux :	32 095\$
Transfert provenant de subvention :	100 912\$
Autres revenus de sources locales :	4 553\$
Surplus affecté :	30 000\$
Amortissement (écriture comptable) :	88 871\$

Au 31 décembre 2013, la dette à long terme de la Municipalité était de 447 489\$ pour l'ensemble des contribuables.

J'ai déposé à la table du conseil la liste des contrats de plus de 25 000\$ qui ont été accordés par la Municipalité, et ce, depuis novembre 2013.

Nous avons reçu une subvention au montant de 63 412\$, qui provient comme toujours du ministère des Transports du Québec, pour la reprise des réseaux routiers.

Attribuables à la vente de la réserve Kenauk en décembre 2013, les mutations de ces transactions ont servi en grande partie à alléger le fardeau fiscal des citoyens, dont le surplus libre a été affecté comme suit :

▶ Garage municipal :	28 816\$
▶ Dette tracteur :	49 715\$
▶ Dette bâtiment municipal :	195 000\$
TOTAL :	273 531\$

Le traitement des élus, incluant l'allocation pour l'année 2014, fut le suivant : le Maire a reçu cette année la somme de 14 175\$ et chacun des conseillères et conseillers a reçu la somme de 4 725\$.

2014 a été une année chargée pour l'administration et le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, entre autres, la fin de la construction de notre édifice municipal ainsi que la construction du garage.

Encore cette année, afin de mieux recycler, le recyclage ainsi que le compostage seront une priorité pour notre Municipalité. Suite à une redevance en provenance du gouvernement du Québec, dans le cadre du plan de gestion des matières résiduelles (FGMR), la Municipalité a effectuée l'acquisition de bacs pour la cueillette des matières organiques, tel qu'imposé par le ministère. La distribution de ces bacs bruns s'effectuera dès que l'entente inter-municipale sera en vigueur, et cela, gratuitement. Vous comprendrez que le ministère imposera aux municipalités des pénalités pour le non-respect de ses programmes.

Le conseil a pris l'initiative de se doter d'une planification stratégique, qui sera présentée à la population dès que possible.

Je tiens à vous informer que je suis disponible à tout moment pour répondre à vos questions et que j'apprécie également recevoir des commentaires constructifs afin d'améliorer le mieux-être de nos citoyens. Vous pouvez me joindre au bureau municipal, au 819-423-5575, sur mon cellulaire au : 819-661-0107, ou par courriel, au : maire.ndb@mrcpapineau.com.

En guise de conclusion, j'aimerais souligner le magnifique travail de tous nos employés. Je remercie également nos pompiers ainsi que les entrepreneurs pour leur disponibilité et leur travail toujours effectué avec professionnalisme. Je ne voudrais surtout pas passer sous silence le soutien de la population ainsi que l'appui du conseil qui nous ont épaulé tout au long de cette année.

Je profite également de cette occasion pour souhaiter à toutes et à tous, mes meilleurs vœux pour l'année 2015.



Le Maire, Carol Fortier